



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
Bureau des Procédures Publiques
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Demande d'enregistrement
S.A.S BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS au HAVRE**

**Exploitation d'activités de précontrainte et d'application de peinture, dans le cadre
du chantier de réalisation des fondations gravitaires des futures éoliennes du parc
éolien en mer de Fécamp**

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2021, une consultation du public est ouverte du lundi 1^{er} février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021 inclus portant sur une demande d'enregistrement en vue de l'exploitation des activités de précontrainte et d'application de peinture sur le site du Grand Port Maritime du Havre, dans le cadre du chantier de réalisation des fondations gravitaires des futures éoliennes du parc éolien en mer de Fécamp. Le projet est présenté par la S.A. BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS dont le siège social se situe 1 avenue Henri Freyssinet- 78280 GUYANCOURT.

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité est la suivante : 2940 2. b) : « Application de vernis et de peinture lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptibles d'être mis en œuvre étant supérieure à 100 kg/j ».

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie du Havre ainsi qu'en mairie DE Gonfreville l'Orcher concernée par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie du Havre aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex *en précisant* : « *consultation du public – S.A.S. BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS* »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – S.A.S BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.